

Le devenir des entrepreneurs créateurs ayant cessé l'exploitation de leur entreprise

Commanditée par la DECAS en partenariat avec l'INSEE et conduite par TMO Régions

Note de lecture

LA PROBLEMATIQUE DE LA CESSATION D'ENTREPRISE

Le taux de pérennité des nouvelles entreprises est souvent utilisé soit comme indicateur de santé des entreprises nouvelles, soit comme indicateur de la qualité des prestations fournies par telle ou telle structure d'appui ou d'accompagnement à la création d'entreprise. L'amélioration du taux de pérennité des entreprises nouvelles est souvent proposée comme objectif.

Mais sait-on si les taux de pérennité utilisés répondent bien à l'usage qu'il en est fait ? Peut-on continuer à affirmer qu'un taux de cessation à 5 ans de 50 % d'une génération de créateurs rend compte de la grande fragilité des entreprises nouvelles ? Connaît-on l'impact pour le créateur de l'expérience de la création et de la cessation ? Que peut-on dire des causes réelles des cessations ?

Ce travail d'étude tente d'approcher ces différentes questions, en elles-mêmes fort complexes, peu travaillées scientifiquement à ce jour et difficiles d'exploration puisqu'il faut parvenir à retrouver les dirigeants d'entreprises nouvelles cessées et faire en sorte qu'ils s'expriment avec recul et lucidité sur une expérience quelques fois encore douloureuse.

LES PRINCIPAUX RESULTATS DE CETTE ETUDE

- ⇒ C'est la **première étude d'importance sur les causes de cessation**, au-delà des seuls dépôts de bilan, conjuguant l'observation des cessations d'entreprises nouvelles sur six ans, une approche qualitative pour mieux cerner la façon dont ces créateurs traitent des causes de cessation, et une étude quantitative auprès de 1 351 dirigeants ayant cessé.
- ⇒ Les cessations annuelles sont de l'ordre de 11 % du parc d'entreprises, les créations/reprises/réactivations sont en moyenne de 11 % sur la période de 1997/2002. La génération 1998 a permis au cours des cinq premières années la création de 315 000 emplois salariés, mais les cessations ont conduit à la disparition de 125 000 emplois salariés.

- ⇒ 50 à 52 % d'entreprises disparaissent administrativement dans leurs cinq premières années d'existence ; **l'étude permet de dissocier :**
- **les cessations pour difficultés économiques** (38 % dont 15 % avec dépôt de bilan et liquidation par décision judiciaire),
 - **des causes autres** (entreprise créée ou reprise pour une durée limitée, travail salarié retrouvé, problèmes de santé, retraite voire continuation de l'entreprise sous une autre forme, problèmes personnels, ...) soit 14 %,
- ⇒ **Les causes de cessation se répartissent en quatre groupes** dans l'ordre suivant d'importance : problèmes financiers (79 %), problèmes de marché et de clientèle (62 %), problèmes de gestion (50 %) et problèmes propres du créateur (44 %).
- ⇒ **Quatre grands types de causes de cessation** ont été identifiés :
- la convergence des difficultés (financières, économiques, de marché) avec 38 % des cessations,
 - l'insuffisance de chiffre d'affaires du fait de problèmes de marché (difficultés à trouver des clients, concurrence, ...) avec 21 %,
 - l'isolement (les marges sont faibles, la gestion mal maîtrisée, le soutien rare) avec 24 %. Ce sont les plus petites entreprises et par ailleurs les plus endettées,
 - une logique extérieure à la viabilité économique (10 %) conjuguant des problèmes de ressources humaines, de relations avec l'administration et des problèmes personnels (santé, vie familiale difficile, ...). Ce sont surtout des entreprises en société ayant embauché et réuni le plus de capitaux au démarrage.
- ⇒ **Le profil des entreprises ayant cessé**, si nous nous en tenons aux seules cessations réellement économiques (hors les entreprises saisonnières, les continuités d'activité), diffère suivant la modalité de cessation.
- Quand il y a **cessation par liquidation judiciaire**, c'est le fait d'entreprises conséquentes en personnels, en capitaux investis et aussi en importance de la dette à rembourser. On y trouve plus souvent des entreprises de construction, des industries et des activités de transport.
 - Quand il y a **cessation du fait de difficultés financières**, on constate des entreprises très petites (réduites le plus souvent au seul dirigeant), avec peu de capitaux initiaux et peu de dettes à régler après la cessation de l'entreprise. On y trouve plus souvent des commerces.
 - Enfin **les autres cessations** (entreprises à durée limitée, problèmes personnels du dirigeant, ...) sont aussi le fait de très petites entreprises. On y trouve souvent des services aux entreprises et aux ménages.

- ⇒ **Que sont devenus ceux qui ont cessé 18 mois après la cessation ? Près des trois quarts étaient « repositionnés ».** Parmi les « sans emploi » (18 %), la moitié ne bénéficie d'aucune indemnité (ASSEDIC ou RMI). Parmi les personnes en poste, plus de la moitié ont fait état de leur expérience antérieure de chef d'entreprise, sans chercher à la dissimuler. 22 % des personnes en poste disent toutefois avoir régressé quant à leur positionnement professionnel.
- ⇒ **Interrogés sur l'intérêt toujours porté à la création d'entreprise**, 19 % ont créé à nouveau depuis la cessation, 24 % envisagent de le faire dans les deux à trois ans, 15 % projettent de créer à plus longue échéance. **Seuls 38 % ne souhaitent plus créer.** Ceci étant, **plus de la moitié disent avoir vécu difficilement la cessation de leur entreprise**, notamment ceux qui ont déposé le bilan (86 %), alors que ceux qui ont cessé pour des raisons personnelles ne sont que 32 % à avoir vécu difficilement la cessation.
- ⇒ **Les créateurs sans emploi 18 mois après la cessation** sont plutôt des femmes, des personnes plus âgées (40/49 ans), issues d'un chômage de longue durée ou de l'inactivité professionnelle et rejoignant pour la moitié d'entre eux cette situation. Il faut noter que les cadres et les anciens chefs d'entreprise y sont une forte minorité. **Une des caractéristiques communes est la forte difficulté à vivre l'échec de la création et, en conséquence, la difficulté à rebondir.** La moitié sont sans indemnités ASSEDIC ou RMI.

I – UN CERTAIN NOMBRE DE CONSTATS DISPONIBLES (issus du fichier SIRENE et des enquêtes SINE)

- ⇒ Le taux de survie moyen des créations pures à 5 ans, observées dans le fichier SIRENE, oscille entre 46 % et 48 % sur la période 1984/98 à l'exception de 1994 avec 38 %. Rappelons que ce taux rend compte de la pérennité de l'entreprise sous la responsabilité d'un même dirigeant. Si le créateur vend alors l'entreprise créée, celle-ci sera observée d'une part comme cessation, et d'autre part comme création par reprise.
- ⇒ La cessation des entreprises créées en 1998 au cours de leurs cinq premières années d'existence a conduit à la suppression de 200 000 emplois dont 125 000 emplois salariés alors que l'ensemble des entreprises de la génération 1998 aura créé dans le même temps 315 000 emplois salariés.
- ⇒ Chaque année, 11 % des entreprises existantes, quelque soit leur ancienneté et leur taille, cessent juridiquement ; ce taux est de 15 % si l'on observe les cessations des entreprises de moins de 5 ans d'ancienneté et de 8,5 % si l'on observe celles de plus de 5 ans d'ancienneté. Notons au passage que les entreprises de plus de 5 ans connaissent elles aussi un flux conséquent de cessation.
- ⇒ Les défaillances d'entreprises, définies par une procédure spécifique auprès d'un tribunal de commerce, correspondent à 11 % des cessations à 5 ans d'une même génération de créateurs.

Parmi les entreprises créées en 1998, 51,5 % ont cessé au terme de leur cinquième année d'existence. Parmi les 51,5 % d'entreprises cessées, 5,7 % proviennent d'entreprises liquidées (on sait aussi que la quasi totalité des entreprises nouvelles et défailtantes sont liquidées). Sur 5 ans, les défailtances correspondent ainsi à 11 % des cessations.

Rappelons ici quelques traits essentiels relatifs aux entreprises nouvelles cessées et à leurs dirigeants (cessation à 3 ans selon le panel SINE 98)

En ce qui concerne l'entreprise, celle-ci est plus souvent sous forme d'une entreprise individuelle, dans les activités commerce et hôtel-café-restaurant (très concurrencées entre elles) ou des activités tournées très largement vers la sous-traitance, ou/et disposant de capitaux initiaux faibles (moins de 7 600 €).

Leurs dirigeants sont peu ou pas expérimentés professionnellement dans l'activité de création, quand ils n'étaient pas préalablement inactifs depuis plusieurs années. Ceci étant, nombre de créateurs ayant cessé, forts de leur expérience, créeront à nouveau ultérieurement. C'est ainsi qu'en 2003 le fichier SIRENE a recensé près de 55 000 réactivations (création à nouveau en entreprise individuelle par un dirigeant ayant déjà créé puis cessé avant de créer à nouveau ou de reprendre sous forme d'entreprise individuelle).

II – LA METHODOLOGIE UTILISEE

⇒ LE CHAMP DE L'ETUDE

Les travaux conduits visent à analyser l'ensemble des cessations économiques de 2002, issues de créations opérées entre 1997 et 2002. On observe ainsi les cessations survenues à la suite des créations de six années. On ne prendra cependant pas en compte les entreprises ayant vécu moins d'un mois.

La plupart des cessations sont définitives (on les qualifie de cessations pures). Certaines toutefois ont donné lieu à reprise (on les qualifiera de cessations impures).

⇒ LA DIVERSITE DES SITUATIONS DE CESSATION

La cessation observée l'est à partir d'un fichier à vocation administrative, le fichier SIRENE de l'INSEE. Ce fichier, et ses traitements définis par décret et arrêté, est aussi utilisé à des fins d'observation économique. Il y a alors nécessité à procéder à certains ajustements pour passer d'un fichier administratif à une observation économique (exemple : non prise en compte des holdings).

De plus, l'observation économique s'inscrit dans un environnement tributaire de législations et de pratiques spécifiques. Certaines activités sont par nature occasionnelles et font partie du flux des cessations puisque leur vocation n'était pas de durer. D'autres sont le fait de cessations du fait d'un décès, d'un accident, d'un départ en retraite, autant d'éléments qui n'ont rien à voir avec la viabilité économique de l'entreprise.

Bien d'autres exemples pourraient être cités montrant la complexité à analyser un taux de pérennité.

Or aucune étude à ce jour n'a pris en compte le parcours du dirigeant tout au long de sa vie. Cette étude ne le fera pas non plus, bien que s'attachant à situer le devenir de ceux qui ont cessé. Ce type d'observation essentielle reste donc à faire.

En conclusion, observer la cessation d'entreprise est complexe et demande beaucoup d'informations de cadrage pour en tirer des conclusions utiles à l'action. C'est ce que tente ce travail de recherche à portée méthodologique forte puisque c'est le premier travail français à grande échelle sur ce thème.

⇒ **L'ARTICULATION METHODOLOGIQUE : SIX ETAPES**

- 1) Une approche statistique à partir du fichier SIRENE de l'INSEE pour procéder à un comptage et à une première qualification des causes de cessation (au regard des données disponibles dans SIRENE).

Pour l'analyse, on ne prendra pas en compte des activités au très fort turn over telles les activités saisonnières, les agents commerciaux ou celles sans activité productive (holding), soit 10 % des cessations.

- 2) Une enquête qualitative exploratoire auprès de créateurs ayant cessé pour connaître leur parcours avant et après la création (30 entretiens) afin de finaliser le questionnaire destiné à un grand nombre.

Deux contacts sur trois n'ont pas été établis faute d'une ligne téléphonique encore attribuée sous le numéro de téléphone de l'entreprise avant sa cessation. Sur les 192 tentatives de contact, 60 ont débouché avec l'ex dirigeant, ce qui a permis 30 entretiens, 26 l'ont été auprès d'entreprises individuelles et 4 auprès de sociétés, ces dernières étant sous-représentées (parce que plus difficiles à retrouver).

- 3) La recherche des contacts téléphoniques des créateurs ayant cessé.
- 4) Une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 968 créateurs en direct et de 383 répondants capables de donner des informations sur la situation du créateur (à défaut de pouvoir le joindre).
- 5) Une étape de pondération des résultats à partir des données recueillies (issus du fichier SIRENE et de l'enquête quantitative, tous les profils initialement repérés n'ayant pas répondu dans les mêmes proportions).
- 6) Une enquête complémentaire aboutie auprès de 85 cessations à Nantes afin de vérifier s'il y a ou non un biais important dans l'enquête quantitative. 29 créateurs ont été en plus enquêtés en face à face.

III – LES FLUX DE CESSATIONS OBSERVES (fichier SIRENE)

74 801 cessations ont été repérées dans le fichier SIRENE. Leur ancienneté de création est la suivante :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année	Total
%	13	26	22	16	13	10	100
Nombre	9 819	19 255	16 173	12 297	9 439	7 818	74 801
Dont % cessations impures	2	4	6	8	10	12	6
Dont % de liquidation	2	8	17	20	20	18	14

Sur les 74 801 cessations, 6 % ont donné lieu à reprise et 14 % à liquidation.

✓ La taille des entreprises cessées, selon l'effectif salarié maximum atteint lors de la période d'activité, est la suivante : 66 % sans salarié, 23 % avec 1 ou 2 salariés et 11 % avec 3 salariés et plus. On peut estimer que ces 74 801 cessations ont engendré la destruction de 97 000 emplois salariés (1,3 salarié par entreprise).

✓ 61 % des cessations sont le fait d'entreprises individuelles.

IV – UNE PREMIERE CLASSIFICATION DES CESSATIONS SELON LE FICHIER SIRENE

(base : 67 928 cessations excluant les activités saisonnières, agents commerciaux, ...)

On peut qualifier d'une cause de cessation 26 % des cessations observées (en %) :

Entreprise liquidée	Entreprise individuelle cessée et réactivée	Entreprise reprise	Entreprise individuelle transformée en société	Entreprise ayant connu une restructuration	Décès de l'exploitant	Mise en location-gérance	Autres cessations sans cause connue
14,9	4,6	4,5	0,9	0,3	0,2	0,2	74,4

Ainsi parmi les cessations que nous souhaitons analyser, 15 % se traduisent par une cessation judiciaire, alors que 10 % ne sont pas des cessations (reprise, réactivation, transformation juridique, ...).

Les défaillances sont le fait de quatre secteurs d'activité : les transports, la construction, l'industrie et le commerce ; ce sont 37 % à 47 % des cessations de 3 salariés et plus (selon la tranche de taille), en cela bien différente des autres cessations.

V – LES RESULTATS DE LA PREMIERE ENQUETE TELEPHONIQUE

30 interviews ont été réalisées et 36 autres contacts permettant de qualifier la situation, ont été pris pour, à partir de l'information recueillie, bâtir le questionnaire quantitatif.

Données de cadrage (réflexions les plus fréquentes apparues lors des entretiens)

- Les impayés malgré un potentiel de développement ont conduit à la cessation et/ou au dépôt de bilan.
- Une charge de travail importante pour une rémunération qui ne suit pas, conduisant par exemple à reprendre un emploi salarié.
- Le coût élevé des charges souvent associé à d'autres causes.
- La création, soit pour raison administrative (contrat d'affaire limité dans le temps alors que le dirigeant est à titre principal salarié), soit pour essayer (la création, pourquoi pas ?).
- Des problèmes récurrents pour trouver la clientèle.

Causes de cessation : une multiplicité de causes librement exprimées :

- Charge de travail	8
- Charges sociales et fiscales	7
- Chiffre d'affaires insuffisant	7
- Rémunération insuffisante	5
- Impayés	5
- Difficultés à trouver des clients	4
- Projet temporaire, sans avenir	4
- Vie familiale entravée	3

Situation actuelle de l'entreprise (50 réponses)

- Arrêt volontaire	16
- Arrêt non volontaire	12
- Réorganisation	11
- Transformation juridique	7
- Pas de changement	2

Sur 50 situations analysées, les divergences avec les données du fichier SIRENE sont fréquentes (prudence toutefois au regard de l'étroitesse de l'échantillon).

Situation actuelle du dirigeant (50 cas)

- Salarié dans une entreprise	22
- Salarié dans la même entreprise	5
- Sans activité, précarité (chômage, RMI)	5
- Retraite, étudiant	3
- Toujours dans l'entreprise	2
- Indéterminé	13

VI – L'ETUDE QUANTITATIVE

L'échantillon a été constitué en partant de 74 801 cessations de la base SIRENE.

1 351 interviews téléphoniques ont été conduites dont 383 dits a minima (le répondant n'était pas l'ex chef d'entreprise). Il a fallu près de 5 000 interrogations pour aboutir à ces 1 351 interviews. L'échantillon présente toutefois des décalages avec la configuration des cessations : sous-estimation des sociétés et des entreprises liquidées suite à un dépôt de bilan, sur-estimation des entreprises individuelles, des « sans salarié ». Ces décalages sont corrigés par une pondération appropriée.

Ce travail d'enquête permet d'affiner la situation des 74 801 cessations.

Ce travail a aussi permis de repérer plus finement les principales causes de cessation.

- Difficultés économiques 32 %
- Liquidation judiciaire 19 %
- Cession, réactivation et restructuration, changement de catégorie juridique (l'entreprise existe toujours) 18%
- Problèmes liés aux personnes (santé, divorce, retraite, proposition de poste salarié, création d'une autre entreprise, ...) 12 %
- Immatriculation administrative hors logique création d'entreprise 5%
- Hors champ (mise en sommeil, activité saisonnière, changement de catégorie juridique) 14 %

Ainsi 51 % des entreprises cessées s'inscrivent clairement dans des difficultés économiques : 13 % sont le fait de problèmes personnels et 25 % de situations qu'il faudrait exclure des analyses cessation, soit parce que l'entreprise existe toujours, soit parce que l'activité exercée est peu en phase avec la logique création d'entreprise (activité saisonnière, immatriculation SIRENE imposée, ...).

Autrement formulé, près des deux tiers des cessations font état d'une issue nettement défavorable, 19 % d'une issue favorable (l'entreprise existe toujours, le dirigeant a cessé pour d'autres raisons que des raisons économiques) **et 17 % ne s'inscrivent dans des raisons ni favorables, ni défavorables** (immatriculation administrative, problème de santé, ...).

VII – UN INVENTAIRE FINAL DES CAUSES DE CESSATION

Ce travail a aussi permis une classification des causes de cessation intégrant les résultats de l'enquête quantitative et leur pondération au regard de l'ensemble des cessations observées

	En %	Evaluation en nbre
Entreprise de fait toujours en activité	19	14 527
<i>Dont changement de catégorie juridique sans changement de propriétaire</i>	5	3 681
<i>Dont entreprise reprise</i>	5	3 872
<i>Dont entreprise réactivée</i>	3	2 512
<i>Dont entreprise ayant connu une restructuration</i>	2	1 151
<i>Dont autre cas</i>	3	2 544
<i>Dont mise en sommeil de l'entreprise</i>	1	767
Entreprise liquidée suite à un dépôt de bilan	19	14 465
Difficultés économiques	32	23 869
Problèmes liés à la personne de l'ex chef d'entreprise	9	6 786
<i>Dont santé, problèmes personnels</i>	6	4 338
<i>Dont retraite</i>	1	519
<i>Dont décès</i>	1	413
<i>Dont création d'une autre entreprise ou cessation sur proposition d'un poste de salarié</i>	2	1 516
Immatriculation « administrative »	5	3 855
Divers	3	1 972
Cas mis hors champ (activités saisonnières, agents commerciaux, holdings, l'entreprise n'a pas démarré, ...)	11	9 328
Total	100	74 801

Ainsi 19 % des entreprises cessées sont de fait continuées, 68 % sont cessées et 14 % sont, pour notre enquête, considérées comme hors champ.

Si l'on observe le devenir d'une génération donnée (ici celle de 1998), la situation année par année, à 5 ans, est la suivante (hors les activités considérées hors champ) :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Entreprise active (au fichier SIRENE)	84,0	73,0	61,0	53,0	49,0
Entreprise de fait toujours en activité quoique cessée administrativement	2,6	4,2	7,4	8,5	10,5
Entreprise liquidée suite à un dépôt de bilan	2,3	5,7	9,7	11,6	12,8
Entreprise cessée pour difficultés économiques	7,7	11,9	15,2	17,2	18,4
Problèmes liés à la personne du dirigeant	1,4	2,6	3,8	4,8	5,4
Immatriculation « administrative »	1,2	1,9	2,2	2,7	2,8
Divers	0,6	1,0	1,1	1,3	1,5
Total	100	100	100	100	100

Et pour continuer dans l'approche issue favorable ou défavorable des cessations :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Entreprise active au répertoire	84,0	73,0	61,0	53,0	49,0
Cessation avec issue favorable (reprise, réactivation)	2,0	3,5	5,4	6,9	8,3
Cessation avec issue défavorable	10,9	18,9	27,2	31,5	34,4
Cas neutre non imputable à la création (divers, immatriculation administrative, décès, mise en sommeil)	3,1	5,0	6,6	8,2	8,9
Total	100	100	100	100	100

Si l'on exclut les cas neutres non imputables à la création, les taux de cessation et de pérennité deviennent :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Cessation avec issue défavorable	11	20	29	34	38
Cessation avec issue favorable	2	4	6	8	9
Entreprise active au répertoire	87	77	65	58	54
Total	100	100	100	100	100

A titre de comparaison, le taux de pérennité des créations pures du 1^{er} semestre 1998 observées dans le panel SINE (plus de 30 000 entreprises interrogées) est de 62 % alors qu'il est ici, pour la même année 1998, entre 61 % et 65 %.

VIII – RESULTATS « DEFINITIFS » EN CE QUI CONCERNE LE TAUX D'ECHEC

Les étapes précédentes de l'enquête sont enrichies des résultats issus de l'enquête sur Nantes et pondérés.

Trois hypothèses sont retenues :

- la prise en compte de 15 % d'issue favorable à la cessation,
- celle de 10 %,
- celle de 5 %.

Si l'on considère que le véritable taux d'échec à 5 ans des nouvelles entreprises est mesuré par les cessations à issue défavorable, le taux d'échec réel à 5 ans peut être estimé dans une fourchette allant de 35 % à 38 %.

La différence avec le taux d'échec habituel provient pour 4 % à 7,5 % de continuations et pour 9 % à 10 % d'arrêts liés à des problèmes personnels.

IX – TYPOLOGIE DES CAUSES DE CESSATION

Avant d'aborder la typologie elle-même, intéressons-nous au croisement entre les causes de cessation et les situations constatées dans l'enquête (continuité de l'activité, liquidation judiciaire).

Les 472 répondants ont assez souvent cité plusieurs causes de cessation. Toutefois, ceux ayant cessé pour des raisons financières évoquent surtout les problèmes de rentabilité, de charges fiscales et sociales et d'impayés en ce qui concerne les liquidations judiciaires. Par contre, les autres cessations ont des causes beaucoup plus diversifiées : problèmes d'ordre personnel d'abord (39 %), changement d'orientation professionnelle (27 %), problèmes financiers (22 %), fin d'un projet destiné à ne pas durer (16 %), retraite (12 %), problème avec des tiers (salariés, partenaires) (11 %). C'est dire que nous ne nous situons plus, et de loin, dans le seul « échec financier ».

	Cessations « autres »	Cessation due à des difficultés financières	Liquidation judiciaire	Continuation de l'entreprise	Total / Moyenne
Nombre de répondants	218	178	55	21	472
% (supérieur à 100 car plusieurs causes citées)	145	146	139	119	
Activité non rentable	10	73	38	13	35
Problèmes charges, taxes	7	28	17	9	16
Impayés, problèmes avec clients	5	8	40	-	7
Problèmes avec des tiers (partenaires, salariés)	11	7	9	3	9
Problèmes d'ordre personnel (santé, surcharge travail)	39	17	25	20	28
Retraite	12	-	-	-	6
Autre orientation (création à nouveau, proposition poste salarié)	27	1	-	4	14
Fin projet destiné à ne pas durer	16	-	3	-	7
Mise en sommeil	-	1	-	46	6
Autres raisons	17	10	7	25	15

UNE TYPOLOGIE EN QUATRE GROUPES PRINCIPAUX

Pour parvenir à cette typologie, on observe les problèmes rencontrés que l'on reclasse en grands groupes.

- ✓ Problèmes financiers : charges et taxes élevées, chiffre d'affaires insuffisant, revenus personnels jugés trop faibles, rentabilité insuffisante, fonds propres insuffisants, impayés clients, problèmes de trésorerie (50 % en moyenne des problèmes évoqués).
- ✓ Problèmes de gestion : problèmes administratifs et réglementaires, manque de soutien, de conseil, méconnaissance en matière de gestion, mésentente entre associés, problèmes avec des tiers (18 % en moyenne des problèmes rencontrés).
- ✓ Problèmes de clientèle/marché : difficulté de trouver des clients, concurrence forte, mauvaise évaluation du marché (16 % en moyenne des problèmes rencontrés).
- ✓ Problèmes liés à la personne du dirigeant : surcharge de travail, vie familiale gâchée, problèmes d'ordre personnel, manque de confiance, problème de santé... (15 % en moyenne des problèmes rencontrés).

Rappelons que cette typologie se fonde sur la perception des répondants et non sur celle de conseils ou d'audits, ce qui ne permet pas d'en vérifier l'objectivité ; nous ne connaissons pas assez le contexte notamment « culturel » des répondants pour en déduire la grille d'analyse qu'ils ont utilisée (certains peuvent en effet accentuer les problèmes sous un angle financier et d'autres sous un angle personnel alors qu'ils auront vécu une même situation) ; rappelons aussi que plusieurs types problèmes ont pu être cités par une même personne.

Cette typologie est issue d'une notation de 1 à 10 et ce pour 20 items proposés ; celle-ci ne prend en compte que les véritables cessations.

Les quatre groupes principaux (93 % des répondants) classés par ordre d'importance décroissante du nombre de cessation :

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
En importance des répondants	38	21	24	10
Problèmes financiers	46	43	31	6
Problèmes de gestion	12	-	22	51
Problèmes de clientèle, de marché	31	38	9	-
Problèmes personnels	6	-	16	34
Total	95	91	78	91

Deux groupes très proches (groupes 1 et 2)

- ✓ Le groupe 1 est le plus important (38 % des cessations). Les causes en sont avant tout économiques, à la fois financières et commerciales (problèmes de clientèle et de marché).
- ✓ Le groupe 2 (21 % des cessations) est à nouveau focalisé sur les causes économiques, davantage centrées sur le marché, la concurrence forte, occasionnant un chiffre d'affaires insuffisant et donc des charges trop lourdes et un revenu insuffisant.

- ✓ Le groupe 3 (24 % des cessations) : l'entreprise n'est pas assez rentable d'où des revenus trop faibles et es charges trop lourdes. Plus que les problèmes de marché, c'est la connaissance et la maîtrise de la gestion qui est en cause. Celle-ci se cumule avec un fort sentiment d'isolement et de manque de soutien.
- ✓ Le groupe 4 (10 % des cessations) cite comme problèmes essentiels la gestion (notamment les problèmes avec les tiers et la mésentente entre associés) et les problèmes d'ordre personnel (santé, vie familiale gâchée). Une fois sur deux, la cessation est qualifiée d'involontaire.

A cela, s'ajoutent trois très petits sous-groupes atypiques :

	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7
En importance des répondants	3	2	2
Problèmes financiers	56	66	-
Problèmes de gestion	17	15	-
Problèmes de clientèle, de marché	-	7	-
Problèmes personnels	10	7	97
Total	83	95	97

- ✓ Les groupes 5 et 6, peu nombreux, mettent fortement en avant les problèmes financiers et ceux de gestion (mais de façon beaucoup plus modeste).
- ✓ Le groupe 7 ne fait état que de problèmes personnels du dirigeant.

X – AUTRES CONSTATS ISSUS DE LA TYPOLOGIE

- ✓ Le type de cessation apparaît lié à l'âge des entreprises au moment de l'arrêt. Il en est de même de l'ancienneté moyenne (entre 3 ans et 4 mois et 3 ans et 21 mois).
- ✓ Selon les trois principaux types de cessation, les caractéristiques des entreprises étaient les suivantes : voir le tableau en page suivante

Quelques commentaires sur ce tableau :

- ✓ **Ceux qui cessent pour d'autres raisons que des raisons économiques sont essentiellement des sociétés, plutôt dans les services** (aux entreprises et aux personnes et dans les hôtels-café-restaurants). C'est le groupe qui a réuni le plus de capitaux initiaux et a le plus de personnel. Un tiers seulement ont des dettes à rembourser après la cessation ; ce sont les montants les plus lourds parmi les cessations. On y trouve 21 % des dépôts de bilan.
- ✓ **Les groupes 1 et 2 sont ceux où les entreprises cessées sont les plus nombreuses** (59 %). C'est la situation proche de la moyenne des cessations. 40 % ont des dettes à rembourser. On y trouve 61 % des dépôts de bilan mais aussi la moitié des entreprises qui ont cessé pour difficultés financières.
- ✓ **Le groupe 3 correspond à ceux qui rencontrent des problèmes pour gérer et disent être les plus isolés.** Ils sont assez nombreux à créer en entreprise individuelle (les deux tiers). La moitié des entreprises de ce groupe ont des dettes. Le montant moyen de ceux qui ont des dettes est l'un des plus élevés.

Caractéristiques de chaque type

	Groupe 1 Problèmes financiers et de marché	Groupe 2 Insuffisance de chiffre d'affaires	Groupe 3 Isolement, problèmes de gestion	Groupe 4 Problèmes autres qu'économiques	Groupe 5 Problèmes financiers et de gestion	Groupe 6 Problèmes financiers, de gestion et de marché	Groupe 7 Problèmes personnels
% au sein des entreprises cessées	38	21	24	10	3	2	2
Descriptif de l'entreprise							
Nature juridique							
- % de personnes morales	41	42	34	72	8	93	0
- % de personnes physiques	59	58	66	28	91	7	100
Activités dominantes	• Commerce (30) • Construction (26) • Services aux entreprises (21)	• Services aux entreprises (34) • Commerce (25) • Construction (18)	• Commerce (30) • Construction (22) • Services aux entreprises (21)	• Services aux entreprises (26) • Services aux personnes (20) • Commerce (18)	• Services aux entreprises (31) • Commerce (31) • Construction (19)	• Commerce (67) • Industrie (33)	• Services aux entreprises (29) • Commerce (24) • Services aux personnes (18)
<i>Dont fréquence plus grande</i>	<i>Construction</i>	<i>Services aux entreprises</i>	<i>HCR</i>	<i>HCR, services aux personnes</i>	<i>Services aux entreprises</i>	<i>Industrie, commerce</i>	-
Nombre maximum d'actifs atteint (moyenne)	3,1	2,2	2,3	2,8	1,6	1,6	2,2
- Dont 1 personne (en %)	52	59	54	39	88	67	61
- Dont 4 personnes et plus (en %)	23	19	17	27	8	-	17
Capitaux réunis au démarrage (moyenne en milliers d'euros)	11,6	13,2	14,2	19,5	7,5	18,2	8,5
Au regard des dettes à assumer							
- % de créateurs devant assumer des dettes	43	38	51	34	16	13	16
- Montant moyen des dettes des entreprises concernées (en Keuros)	8,4	7,9	9,1	9,5	5,8	5	2,3
- Montant moyen toute entreprise du groupe	3,5	2,9	4,4	3,2	0,9	0,7	0,4
Au regard du type de cessation							
- Types dominants	• Difficultés financières (52)	• Difficultés financières (53)	• Autres cessations (40) • Difficultés financières (33)	• Autres cessations (55) • Dépôt de bilan (41)	• Autres cessations (56)	• Dépôt de bilan (75)	• Autres cessations (100)

XI – DESCRIPTIF DES ENTREPRISES AYANT CESSÉ AU REGARD DU TYPE DE CESSATION

Base : l'enquête téléphonique correspondant à 78 % des cessations totales.

AU REGARD DU MONTANT INITIAL INVESTI

Les entreprises ayant cessé analysées ici avaient initialement mobilisé en moyenne 12 800 euros (médiane 5 600 euros), moins que l'ensemble des créations/reprises suivies par SINE 98 (18 000 euros avec une médiane à 10 200 euros).

Les entreprises ayant cessé ont donc mobilisé moins de capitaux que l'ensemble des créations. Par contre, les entreprises liquidées ont davantage mobilisé de capitaux (21 000 euros en moyenne) puisque 41 % avaient réuni au moins 16 000 euros.

A la question « Lors de votre création, quel a été le montant total des besoins financiers nécessaires au démarrage de votre projet ? », la réponse était la suivante :

	Total	Entreprises liquidées suite à dépôt de bilan	Entreprises fermées suite à difficultés financières	Autres cas de cessation	Continuité de l'activité	Entreprise saisonnière	Entreprise transformée en société
Montant des besoins initiaux en euros							
-(Moins de 2 000)	24	6	30	35	14	36	18
- Moins de 8 000	55	32	65	65	46	70	62
- De 8 000 à 15 999	17	18	16	18	18	18	5
16 000 et plus	20	41	12	11	17	7	20
Non connu	8	9	7	6	19	5	13
Cessation	100	24	32	26	11	3,5	3,5

55 % des entreprises cessées (administrativement) avaient réuni au départ moins de 8 000 euros. Ce sont surtout des entreprises qui ont vocation à se poursuivre sous une forme ou sous une autre (entreprises saisonnières, entreprises individuelles transformées en sociétés) ou des cessations pour raisons personnelles ou reconnaissance d'une préparation insuffisante ou encore des entreprises cessées pour difficultés financières, mais sans recours au dépôt de bilan.

Par contre, celles qui ont le plus investi sont celles qui ont connu le plus souvent le dépôt de bilan. 41 % d'entre elles ont réuni au moins 16 000 euros.

AU REGARD DE L'ACTIVITE

	Créations, reprises, réactivations en 1998	Entreprises cessées	Dépôt de bilan	Difficultés financières	Autres cas de cessation	Entreprises saisonnières
Commerce	29	27	25	33	23	50
Services aux entreprises	19,5	25	17	25	34	6
Services aux personnes	15	13	7	12	15	21
Construction	12,5	20	25	21	16	6
Hôtels-café-restaurants	11,5	5	6	2	4	15
Industrie	6	7	14	5	3	3
Transports	4	3	6	2	4	0
IAA	2,5	1	0	1	2	0
Total	100	100	100	100	100	100

Les activités les plus reprises sont celles qui ont le moins cessé (HCR et IAA), ce qui paraît fort compréhensible. Par contre, trois activités ont davantage connu de cessations : la construction, les services aux entreprises et les transports. Ce sont des activités dans lesquelles on crée aussi beaucoup.

Les dépôts de bilan sont une procédure davantage utilisée par l'industrie et la construction, voire les transports.

Par contre, le commerce cesse davantage que les autres suite à des difficultés financières (hors dépôt de bilan).

Les autres cas de cessation (raisons personnelles, préparation insuffisante, création à durée limitée) concernent plus souvent les services aux entreprises.

Les activités saisonnières sont surtout le fait de trois secteurs d'activités : le commerce (dont vraisemblablement le commerce ambulante), les HCR et les services aux personnes. Ces trois activités sont souvent temporaires quand leur marché se situe dans le tourisme.

AU REGARD DE L'IMPACT SUR L'EMPLOI

Les entreprises liquidées sont celles qui ont eu les effectifs salariés les plus conséquents (en moyenne 3,5 emplois occupés et 2,8 un mois avant la cessation) à comparer à celles qui ont cessé pour difficultés financières (1,9) ou « raisons personnelles » (2) alors que les transformations d'entreprises individuelles en sociétés et les autres continuations d'activité ont eu en moyenne 3 personnes occupées (2,5 un mois avant la cessation).

La structure de l'emploi était la suivante :

	Dépôt de bilan	Difficultés financières	Autres cas de cessation
1 emploi	26	71	67
2 à 3 emplois	32	21	22
4 à 5 emplois	17	4	8
6 emplois et plus	24	3	3
Total	100	100	100

XII – LES DETTES AUXQUELLES ONT DU FAIRE FACE CEUX QUI ONT CEDE

Seuls ceux qui ont cessé suite à une liquidation sont largement touchés par les dettes :

	Liquidation judiciaire	Cessation suite à des difficultés financières	Autres cessations
Dettes à assumer	61	35	25
Pas de dette	35	63	75
Total	100	100	100
Nombre de répondants	227	307	216

Pour ceux qui ont des dettes à rembourser, le montant est le plus souvent supérieur à 7 500 €. Il est plus important pour les liquidations judiciaires.

	Liquidation judiciaire	Cessation suite à des difficultés financières	Autres cessations
Moins de 1 500 €	7	18	9
De 1 500 € à 2 999 €	9	18	23
De 3 000 € à 7 499 €	22	28	30
7 500 € et plus	54	28	34
Nombre de répondants	139	109	53

La dette moyenne pour les personnes concernées par la dette est de 8 600 euros (10 300 en cas de dépôt de bilan, 6 700 pour les entreprises fermées suite à des difficultés financières). Ces dettes moyennes varient peu selon le secteur d'activité (entre 7 430 euros pour les services aux entreprises et 9 760 euros pour les transports) ; elles sont un peu plus importantes pour les sociétés (9 750 euros en moyenne) contre 7 450 euros pour les entreprises individuelles). Elles sont aussi plus faibles si la cessation a lieu dans les deux premières années (7 340 à 7 540 euros contre 9 000 à 10 000 euros pour les années suivantes).

QUEL PROFIL SELON LE TYPE DE CESSATION ?

- ✓ **Les entreprises liquidées suite à un dépôt de bilan** ont réuni (au regard des autres créations et cessations) beaucoup plus de capitaux (41 % plus de 100 000 euros). Ces entreprises appartiennent plus fréquemment aux activités construction, industrie, transports (au total 45 %), même si deux autres groupes d'activités y ont connu pour les autres types de cessation une place importante (ce sont le commerce et les services aux entreprises). Les entreprises liquidées sont celles qui ont aussi le plus d'emplois (41 % ont au moins 4 emplois contre 18 % en moyenne pour l'ensemble des cessations).

61 % ont des dettes à assumer. Plus de la moitié de ceux qui ont des dettes ont au moins 7 500 euros de dettes. La dette moyenne est de 10 300 euros. 24 % ont créé à nouveau après la cessation et 41 % envisagent de le faire à nouveau.

- ✓ **Les entreprises ayant cessé suite à des difficultés financières** sont des entreprises beaucoup plus petites : 71 % n'ont eu au plus qu'un emploi (celui du dirigeant), 65 % ont réuni moins de 8 000 euros en capitaux initiaux. La cessation intervient dans les deux premières années.

Ce sont plus souvent des activités de commerce (un tiers) auxquelles il faut ajouter les services aux entreprises et la construction (25 et 21 %). Par contre, 35 % seulement disent avoir des dettes à régler. Dans ce cas, elles sont supérieures à 3 000 euros pour plus de la moitié des personnes concernées (en moyenne 6 700 euros). 11 % ont créé à nouveau après la cessation et 44 % envisagent de le faire dans l'avenir.

- ✓ **Les autres causes de cessation** (hors les activités saisonnières et la continuation de l'activité) : il s'agit plus de problèmes personnels du dirigeant. La cessation intervient plutôt la première année ou à partir de la cinquième année.

Ce sont aussi de très petites entreprises puisque 67 % ont réuni moins de 8 000 euros de capitaux initiaux, 67 % n'ont connu que l'emploi du dirigeant. Les activités exercées sont plus fréquemment celles de services aux entreprises (34 %) et de services aux personnes (15 %). Si deux autres activités y sont aussi importantes (le commerce et la construction), leur poids y est plus faible que dans les autres types de cessations (respectivement 23 et 16 %). 21 % ont créé à nouveau depuis la cessation et 36 % envisagent de le faire dans l'avenir.

XIII – SITUATION INDIVIDUELLE DES CREATEURS APRES LA CESSATION

18 MOIS APRES LA CESSATION, 72 % DES CHEFS D'ENTREPRISE SONT EN ACTIVITE

Activité dans une autre entreprise	Retraite	Au sein de l'entreprise créée	Formation	Sans activité	Total
61 %	6 %	2 %	2 %	28 %	100

- ✓ Parmi les « sans emploi », la moitié ne touche aucune indemnité (ASSEDIC, RMI), 30 % perçoivent le RMI et 20 % des indemnités ASSEDIC.
- ✓ Parmi les personnes actuellement en poste ou l'ayant été depuis la cessation, 25 % ont été ou sont encore dirigeants d'entreprise. 41 % sont par ailleurs en CDI et 24 % en CDD.
- ✓ Parmi les personnes en poste, seules 22 % ont le sentiment d'avoir régressé professionnellement depuis leur expérience de création.
- ✓ Parmi celles qui ont recherché une activité salariée, 55 % ont fait état de leur expérience de chef d'entreprise.

LE SENTIMENT SUITE A LA CESSATION

Ceux qui ont déposé le bilan disent à 86 % avoir vécu difficilement cette expérience contre 56 % pour ceux qui ont fermé suite à des difficultés financières et 30 % pour les autres cas de cessation.

Les raisons évoquées sont avant tout le fait de surmonter l'échec (62 % en moyenne) et pour 24 % les dettes à rembourser.

	Entreprise liquidée suite à un dépôt de bilan	Entreprise fermée pour difficultés financières	Autres cas de cessation
Surmonter l'échec	55	74	51
Les dettes à rembourser	30	22	18
L'incompréhension de l'administration, des fournisseurs	16	9	18
La recherche d'activité suite à la cessation	11	8	11
L'impact sur la famille	6	5	19

Ont peu d'importance les formalités à accomplir, la perte de revenu, l'image négative de soi, la perte de rapports humains.

L'ATTITUDE PAR RAPPORT A LA CREATION D'ENTREPRISE DANS LE FUTUR

	Entreprise liquidée suite à un dépôt de bilan	Entreprise fermée pour difficultés financières	Autres cas de cessation
A déjà créé une entreprise	24	11	21
Envisage de créer dans les deux ou trois ans	23	27	23
Envisage de créer à plus longue échéance	18	17	13
<i>Sous-total</i>	65	55	57

Non : plus jamais créer	27	28	27
Non : probablement pas	4	13	13
<i>Sous-total</i>	<i>31</i>	<i>41</i>	<i>40</i>
Ne sait pas	4	4	3

XIV – LES CREATEURS SANS EMPLOI 18 MOIS APRES LA CESSATION : QUI SONT-ILS ?

Ils sont **18 %** des entreprises cessées.

QUELS PROFILS ONT CES ANCIENS CHEFS D'ENTREPRISE ?

- ✓ On y trouve plus souvent des femmes (elles sont 44 % contre 28 % pour celles ayant cessé et qui se sont repositionnées). Rappelons par ailleurs qu'elles sont environ 28 % des chefs d'entreprise en activité et 30 % des nouveaux chefs d'entreprise.
- ✓ On y trouve davantage de 40/49 ans que pour les « cessés repositionnés », les plus jeunes étant plus nombreux à se réinsérer dans la vie active.

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Cessés repositionnés	13	36	25	26
Cessés toujours inactifs	6	28	39	27

- ✓ Plus de la moitié venaient du chômage ou de l'inactivité professionnelle et y sont retournés. 45 % d'entre eux avaient avant de créer plus de deux ans de chômage et 77 % plus d'un an de chômage ; ceci étant, 83% disent avoir choisi de créer leur entreprise, et ne pas y être contraint, souhaitant même plus que les « repositionnés », à créer une entreprise qui dure.

	Sans emploi	Inactifs	<i>Sous-total</i>	Salariés	Autres
Cessés repositionnés	20	7	27	53	20
Cessés toujours inactifs	44	14	58	38	4

- ✓ Plus de la moitié (58 %) des non repositionnés avaient créé dans un secteur d'activité autre que celui de leur expérience professionnelle (contre 37 % pour les autres).
- ✓ Il faut noter aussi que 20 % avaient déjà créé une entreprise (29 % seulement pour les cessés repositionnés), que **39 % avaient été préalablement cadres** (17 % pour les cessés repositionnés, qui pour leur part avaient davantage été agents de maîtrise ou techniciens).
- ✓ Trois raisons principales avaient conduit à la création de leur entreprise :
 - **sortir du chômage** (31 % contre 13 % pour les cessés repositionnés) comme motivation première et non profiter de l'opportunité du chômage pour créer,

- **la volonté d'avoir un niveau élevé de rémunération** (ce qui, on le sait, est tout à fait irréaliste du moins dans les premières années de la création) : 30 % mettaient en avant cette motivation (contre 18 % pour les cessés repositionnés),
- troisième raison, le souhait d'être indépendant avec une détermination plus modérée que ceux qui se sont repositionnés (45 % contre 53 %).

QUELLES CAUSES DE CESSATION ?

39 % ont cessé suite à des difficultés financières (30 % pour ceux qui se sont repositionnés) et 34 % ont déposé le bilan (contre 21 %). **Ils ont ainsi été nettement plus en difficulté que ceux qui se sont repositionnés.**

Ils sont de ce fait en **plus souvent des dettes à assumer** (49 % contre 36 % pour les autres). **Toutefois, le montant de ces dettes était plus faible que pour les autres** (entre 3 000 et 7 500 euros pour 42 % d'entre eux contre 19 % pour les cessés repositionnés, alors que ces derniers étaient 47% à avoir au moins 7 500 euros de dette).

ILS ONT PLUS MAL VECU LA CESSATION QUE LEURS COLLEGUES REPOSITIONNES

C'est le fait de 68% d'entre eux, contre 52% pour les « repositionnés »

Les trois principales raisons citées en témoignent :

	Surmonter l'échec	Dettes à rembourser	Impact de la vie familiale et professionnelle
Cessés repositionnés	55	24	6
Cessés toujours inactifs	65	25	16

Les trois quarts considèrent d'ailleurs que cet « échec » n'a pas facilité la recherche d'un nouvel emploi (16 points de plus que les cessés repositionnés).

Pourtant 36% ont encore envie de créer dans les 2 ou 3 ans, contre 21% pour ceux qui se sont repositionnés.

QUELLE SITUATION 18 MOIS APRES VIS-A-VIS DE L'INDEMNISATION CHOMAGE ?

54 % n'ont aucune indemnité (ASSEDIC, RMI ou ASS) alors qu'un tiers reçoivent le RMI et 6 % une indemnité ASSEDIC. Noter que 7 % sont en formation.

Ils ont de plus toujours été sans emploi depuis la cessation de leur entreprise.